

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/136 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES CONCOURS DU MINISTERE DES FINANCES EN CORSE

SEANCE DU 7 JUIN 2013

L'An deux mille treize et le sept juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier , MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, MERMET Valérie, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

VU la motion déposée par M. Michel STEFANI, au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à l'unanimité des présents, la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que, le Ministère de l'Economie et des Finances envisage, pour diminuer ses dépenses de fonctionnement, de ne plus organiser des concours en Corse, et que, de ce fait, l'ensemble des concours de toute catégorie (A, B et C) se dérouleraient désormais sur le continent,

CONSIDERANT que cette décision obligerait chaque année des dizaines voire des centaines de jeunes Corses à se déplacer à leurs frais pour passer les épreuves ; que de nombreux candidats seraient contraints de renoncer à se présenter à ces concours ; sachant de plus que la sélection est très sévère compte tenu des réductions d'emplois entraînées par la RGPP et la MAP,

CONSIDERANT que les concours internes (permettant la promotion des agents en poste) seront également concernés, avec, dès à présent la diminution des centres d'examen,

CONSIDERANT qu'une telle décision, pénalisant les jeunes Corses désireux d'accéder à des emplois qualifiés, remettrait en cause les règles d'égalité d'accès à l'emploi dans la fonction publique sur l'ensemble du territoire national,

CONSIDERANT que ces obstacles supplémentaires dressés devant les jeunes à la recherche d'un emploi sont d'autant plus inacceptables que l'île se trouve dans une situation sociale et économique dégradée, avec un chômage massif et l'aggravation de la dérive affairiste,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Gouvernement que le Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que l'ensemble des administrations d'Etat, maintienne en Corse l'organisation des concours externes et internes d'accès à la Fonction Publique ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 juin 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI